

Objet : AECQ - NOUVELLES MESURES SANITAIRES

Bien que la Santé publique ne nous ait pas prévenu, de nouvelles mesures sanitaires pour les lieux de culte sont en vigueur depuis samedi dernier. Je viens d'en recevoir la confirmation par courriel de la Santé Publique.

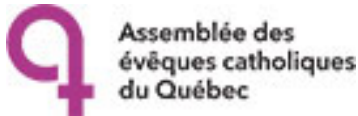
Dans les faits, il ne reste que deux mesures sanitaires en vigueur : le port du masque et l'hygiène des mains.

Pour tout le reste, nous revenons à la normale : procession pour la communion, servants de messe, chant de l'assemblée, etc.

Quant aux chorales, la seule mesure qui reste est celle du port du masque.

Donc, un retour à la normale qui sera fort apprécié à n'en pas douter !

Fraternellement,
Pierre



Mgr Pierre Murray, C.S.S.
Secrétaire général

514-274-4323, poste 231
3331, rue Sherbrooke Est Montréal QC – H1W 1C5
www.evequescatholiques.quebec
pmurray@evequescatholiques.quebec